

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité, qu'au cours de la séance ordinaire du **1^{er} juin 2026** qui se tiendra en lieu à la salle du Conseil municipale au 4055, rue Principale, à compter de **19 h 30**, le Conseil prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE DE LA DEMANDE :

La demande a pour but de régulariser une marge latérale de 1.12 mètres au lieu de 4 mètres pour un solage qui est construit au 3890-3900, route 122.

EFFET DE LA DEMANDE :

La demande contrevient à l'annexe VI « Grille des usages et normes d'implantation par zone » du Règlement de zonage n° 437, concernant la zone C-7, en réduisant la marge latérale droite à 1.12 mètres, au lieu de 4 mètres, comme stipulé audit règlement.

Au cours de cette séance, le Conseil entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer sur le sujet.

Pour de plus amples informations, veuillez-vous adresser au bureau municipal sis au 4055, rue Principale, Saint-Cyrille-de-Wendover pendant les heures d'ouverture.

Saint-Cyrille-de-Wendover
Ce 5 mai 2026



Louise Sista
Directrice générale greffière-trésorière